

Le Mans, le 26 juin 2024

Marietta KARAMANLI
Députée de la Sarthe sortante
Conseillère municipale et
communautaire du Mans

Mme Laure ARTRU
Vice Présidente en charge de la Sarthe
ACCDM - Antenne Sarthe
desertsmedicaux.sarthe@gmail.com

Réf. : MK 2024 06 26 1

Madame La Vice-Présidente, Chère Madame,

Vous avez bien voulu me faire part des propositions de l'ACCDM en matière de régulation de l'offre médicale et d'installation des médecins. Je vous en remercie.

Vous m'indiquez « les temps pressent. Les 10 années qui viennent seront dramatiques pour la santé des Sarthois : en 3 ans nous sommes passés de 50 à 100.000 Sarthois sans médecin dans 3 ans ce sera 150.000 .Vous n'avez jamais voté un amendement pour la régulation des l'exercice médical et maintenant votre parti Front Populaire le réclame. Nous comptons donc en accord avec votre parti pour que vous participiez au rétablissement sur tout le territoire Français du droit égalitaire et constitutionnel à la santé en votant, entre autres mesures, la régulation du travail des médecins ».

Je vous remercie de votre message .

Je me permets de porter à votre connaissance deux éléments :

- 1 D'une part si les partis de la gauche m'ont apporté leur soutien à l'occasion des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, je ne suis membre d'aucun parti.
- 2 D'autre part, sur le fond, je me permets de vous indiquer ce qui suit :
 - J'ai soutenu avant la législature qui s'est achevée le 9 juin, (avant juillet 2022) deux propositions de loi visant à lutter contre les déserts médicaux et à mieux réguler les installations, ainsi ce que j'ai fait hier je le ferai demain ! Je suis convaincue de la nécessité de mieux réguler l'installation des médecins avec des mesures légales mais aussi incitatives. Vous pouvez d'ailleurs retrouver mon intervention de janvier 2022 en séance publique sur ce thème. <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2021-2022/deuxieme-seance-du-jeudi-20-janvier-2022>
 - Je suis par ailleurs signataire d'une proposition de loi déposée à la Présidence de l'Assemblée Nationale en janvier 2023 dont l'article 1^{er} prévoyait s'agissant de l'installation des praticiens de santé une autorisation de l'Agence régionale de santé ainsi rédigé « l'autorisation d'installation ne peut être délivrée qu'à la condition qu'un médecin ou un chirurgien-dentiste de la même spécialité et exerçant dans la même zone cesse concomitamment son activité. Cette autorisation est de droit. » Vous pouvez retrouver ce texte sur le site de

Courriel à adresser à Marietta KARAMANLI
marietakaramanli2024@gmail.com
Adresse 49 Bd Carnot 72000 Le Mans
Mobile 06 85 49 64 49

- Je suis aussi signataire d'un amendement ayant la même teneur déposé au projet de loi dit améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, vous pouvez le retrouver à partir du lien <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/amendements/liasse/2024-06-25/8904695ced6a9803be01dfbb5f7f309-1.pdf>. Cet amendement a été refusé par l'ensemble des groupes de la majorité parlementaire qui y étaient opposés. Si je n'étais pas en séance car retenue par d'autres travaux le 14 juin 2023, l'amendement n'aurait pas en tout état de cause été adopté. Comme je l'ai expliqué à propos d'autres votes, plusieurs dispositions permettent en effet à la majorité de reconstituer une majorité insuffisante un court moment et d'imposer sa version.
- Je considère que l'installation obligatoire de jeunes médecins doit faire l'objet d'une réflexion collective préalable pour au moins deux raisons et avec deux points d'attention, et des mesures d'accompagnement. En l'état, les jeunes médecins doivent, au bout de six à sept années d'études, effectuer leur internat dans un centre hospitalier, pendant trois à cinq ans, en fonction de la spécialité choisie ; ils sont alors présents à l'hôpital entre soixante et cent heures par semaine, pour un salaire de 1 500 euros mensuels. Nous devons avoir conscience qu'une bonne part de l'activité de soins dans nos établissements de santé repose sur les internes et que, pour ainsi dire, si l'hôpital fonctionne aujourd'hui, c'est grâce à des médecins payés comme des stagiaires ! Je propose donc de mieux reconnaître les fonctions d'interne. Les obliger à s'installer sans prendre en compte cette dimension ne serait pas juste, me semble-t-il. J'avais proposé en mars 2019 par un amendement visant à inciter les jeunes généralistes à réaliser une 4ème année de formation sur la base du volontariat avec une rémunération fondée sur leur exercice. Cet amendement a été refusé par la majorité sortante sans discussion. Je considère qu'une telle mesure qui dû être discutée avant de passer à une phase plus contraignante !
- Je considère enfin que le maillage territorial doit être envisagé avec une option de rémunération incitative sur les zones actuellement désertées et parallèlement une limite dans les zones bien dotées.

Comme vous le constatez j'ai fait preuve de constance et de réalisme sur ce dossier, et je m'engage à reprendre ce dossier si l'occasion m'en est donnée.

J'espère avoir répondu à votre demande.

Je vous prie de croire, **Madame La Vice-Présidente, Chère Madame**, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Pièce (s) jointe (s) : aucune